

n°57.11 PB/OL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**En réponse à l'ANEM qui défend l'école de proximité et les classes de découverte  
Luc CHATEL, ministre de l'Éducation nationale, propose  
la création d'un groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne**

Vincent DESCOEUR, député du Cantal, et Chantal ROBIN-RODRIGO, députée des Hautes-Pyrénées, respectivement président et secrétaire générale de l'ANEM, ont rencontré **Luc CHATEL, ministre de l'Éducation nationale**, de la Jeunesse et de la Vie associative, mardi 10 mai 2011 pour défendre une **école de proximité en montagne** et un maillage des territoires prenant en compte la distance et le temps de transport.

L'Association plaide la préservation du **maillage actuel du service public de l'éducation et le maintien du taux d'encadrement par élève** des écoles et collèges en zone de montagne, ainsi que les moyens affectés au suivi des enfants en difficulté et au remplacement des enseignants.

Les deux parlementaires ont rappelé que l'école communale, y compris l'accueil des enfants de moins de 3 ans, constitue un facteur déterminant l'ancrage, voire le maintien, des familles. Ils ont revendiqué l'application de **seuils d'ouverture** (ou de réouverture) de classes **adaptés aux réalités rurales et montagnardes**, notamment à travers la prise en considération des évolutions démographiques qui traduisent un regain d'intérêt pour la ruralité. Ils ont aussi évoqué l'apport des technologies de l'information et les rythmes scolaires.

Le ministre s'est montré particulièrement attentif à la problématique exposée. Il a notamment rappelé la consigne donnée aux inspecteurs d'académie pour agir en concertation avec les élus pour leur donner une visibilité entre 3 et 5 ans sur les évolutions du service public de l'éducation.

Compte tenu des difficultés, il s'est montré ouvert pour examiner celles-ci en proposant de réunir rapidement un **groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne**.

Par ailleurs, le ministre a manifesté son **intérêt pour** la relance des **classes de découverte**, objet d'une mobilisation des élus de montagne ainsi que des autres associations nationales de maires. Il a décidé de désigner un représentant de son ministère pour participer à la réflexion au double **titre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**.

**Contact** : Olivier LAMOUREUX - Téléphone : 01 45 22 17 58 - Courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)

À propos de l'ANEM

Depuis 1984, l'ANEM se mobilise pour faire reconnaître la spécificité des territoires de montagne dont « le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national » (Art. 1<sup>er</sup> de la loi Montagne).

L'Association - qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national - mène un véritable combat au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui plus de 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux et 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une double singularité : sa représentativité institutionnelle et géographique unique avec des adhérents issus de tous les niveaux de collectivités, réparties sur les six massifs de la métropole (Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées et Vosges), d'une part; sa gouvernance assurée conjointement et alternativement par un président et un secrétaire général, tous deux parlementaires, appartenant l'un à la majorité, l'autre à l'opposition, d'autre part. Ce mode de fonctionnement - inédit - lui assure une forte légitimité autant qu'une audience politique incontestable.